



Néonicotinoïdes

Depuis sa nomination comme ministre de la transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot a beaucoup consulté et – sûrement – réfléchi, mais il n'a guère parlé ni agi officiellement. C'est le cas de tous les membres de ce gouvernement très hiérarchisé, et c'est sans doute mieux que de se répandre en annonces contradictoires. Personne ne doit s'exprimer avant le président de la République, ce lundi, et le premier ministre, le lendemain. Ensuite, il faudra encore attendre quelques semaines pour connaître le programme de ce quinquennat en matière d'environnement. On n'en connaît pour l'instant que quelques priorités, parmi lesquelles l'eau n'a pas trouvé de place.



Que la réflexion précède la décision et l'action, voilà une preuve de sagesse. À condition toutefois que la décision et l'action suivent la réflexion ; mais nous le verrons à l'usage. Mais cette longue cure d'austérité médiatique déconcerte une opinion publique habituée à la surabondance de la parole politique ; et surtout les acteurs de l'environnement, qui croyaient la précédente ministre puissante parce qu'elle occupait tout l'espace médiatique. Ils ont donc été ravis de la petite polémique survenue la semaine dernière entre Nicolas Hulot et son collègue de l'agriculture, Stéphane Travert. Ce dernier a déclaré



qu'il faudrait sans doute revenir sur l'interdiction de certains insecticides, les néonicotinoïdes, qui a été décidée l'an dernier et devrait entrer en vigueur l'an prochain. Dès le lendemain, le ministre chargé de l'environnement a répliqué qu'il n'était pas question de modifier cette décision, et le premier ministre lui a donné raison.

Il serait excessif de voir dans cette péripétie une victoire politique de l'environnement sur l'agriculture. D'une part, ces produits ne font pas l'unanimité dans le monde agricole, en raison de leurs effets négatifs sur les abeilles domestiques et les autres insectes pollinisateurs. D'autre part, Stéphane Travert s'est mis en tort en brisant dans une interview l'unité de façade exigée par l'Élysée et Matignon. Il ne faut donc pas déduire de cet incident que l'environnement aura la préséance sur l'agriculture durant tout le quinquennat. Et même, pour ce cas précis, il se pourrait que le ministre réprimandé ait finalement gain de cause. Les spécialistes du sujet, à commencer par l'association Pollinis, estiment en tout cas que la position française est intenable face au droit européen, et que cette interdiction n'entrera pas en vigueur telle quelle.

René-Martin Simonnet